

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU MERCREDI 12 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES :
Nombre de membre en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 8
DATE DE LA CONVOCATION : 06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Christine COULBAUT, Lionel TEBALDINI, et Jérôme SARTRE.

Procuration : Gisèle FOURQUET à Jacqueline LOPEZ.

Étaient absents excusés : Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Gisèle FOURQUET et Eric CAMA

Étaient absents non excusés :

Lionel TEBALDINI a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 066-216600841-20250312-DELIB082025-DE

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CESSION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PE ELEMENTS 4 PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE FOURQUES À LA SOCIÉTÉ ELEMENTS ET RETRAIT DU PACTE D'ASSOCIÉ-

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION EN DATE DU 29 JANVIER 2025 SUITE À UNE ERREUR DE REDACTION

La commune dispose de la possibilité légale, par le biais de l'article L.2253-1 du Code des Collectivités territoriales de participer au capital d'une SAS ou d'une SA dès lors que deux conditions sont réunies :

-la société doit participer à l'approvisionnement énergétiques des collectivités qui participent à son capital

-la production d'énergie renouvelable doit être effectuée par des installations situées sur le territoire de la collectivité ou sur un territoire situé à proximité.

C'est ainsi que courant 2020, la commune de FOURQUES se portait acquéreur de 1500 actions d'une valeur unitaire de 1 euro, dans la SAS Parc Eolien de Fourques, société nouvellement créée avec ELEMENTS dont le siège social est situé 5, rue Anatole France, 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 814 822 973, représentée par son Président Monsieur Pierre-Alexandre CICHOSTEPSKI

À cette occasion, elle signait également un pacte d'associé.

Compte tenu de l'évolution du projet et des modifications intervenues dans la société et notamment la modification de sa dénomination et de son objet social, les

actionnaires de celle-ci ont convenu que la commune devait céder ses titres à la société ELEMENTS et se retirer du pacte d'associé susvisé.

Compte tenu des dettes expérimentées par la société SAS Parc Eolien de Fourques, devenue PE ELEMENTS 4, au cours de ces 4 années d'existence portant à 6745 euros le report à nouveau en 2024, il apparaît que la cession au prix de l'euro symbolique est justifiée.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 066-216600841-20250312-DELIB082025-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération notamment à la signature de l'acte de cession des titres de propriété de la commune à l'euro symbolique ainsi que le retrait du pacte d'associé.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Madame le Maire,

Fabienne SEVILLA



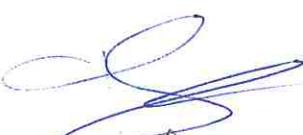
Le secrétaire de séance,

Lionel TEBALDINI

**DELIBERATION N° DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 MARS 2025**

**DELIBERATION PORTANT SUR LA CESSION DES TITRES DE LA SOCIETE PE
ELEMENTS 4 PROPRIETE DE LA COMMUNE DE FOURQUES A LA SOCIETE
ELEMENTS ET RETRAIT DU PACTE D'ASSOCIE-**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 29 JANVIER 2025 SUITE A
UNE ERREUR DE REDACTION**

SEVILLA Fabienne, Maire	
DELGADO Chantal, 1 ^{ère} Adjointe	
LOPEZ Jacqueline, 2 ^{ème} Adjointe	
MELGAR Antoine, 3 ^{ème} Adjoint	
ANSELMO Anaïs, Conseillère Municipale	Absente excusée
CAIZERGUES Mallory, Conseillère Municipale	
CAMA Éric, Conseiller Municipal	Absente excusé
COULBAUT Christine, Conseillère Municipale	
DEVEZE Luc, Conseiller Municipal	Absent excusé
FOURQUET Gisèle, Conseillère Municipale	Procuration à Jacqueline LOPEZ.
SARTRE Jérôme, Conseiller Municipal	
TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal	